Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Convocation AG et éléments comptables

Par Mousse35

Bonjour

Je viens de recevoir la convocation pour une AG entre copropriétaires pour un renouvellement d'un syndic ou carrement changer de syndic.

A savoir que nous n'avons pas eu d'AG depuis 3 ans.

J'aimerais savoir si je suis en droit de réclamer les éléments comptables des dernières années de ce syndic.

Comment dois-je proceder?

Merci
Mousse 35

Par yapasdequoi

Bonjour,
Est-ce que cette AG a pour objectif de nommer un syndic alors que vous n'en avez pas ? Qui a convoqué cette AG ?

Par Mousse35

Bonjour et merci pour votre retour.

Oui AG a pour objectif de nommer un syndic.

3 copropriétaires ont convoqué l'AG
et demande la désignation de ce syndic qui malheureusement ne donne aucun élément depuis 3 ans

Nous, nous sommes 3 aussi, on demande un changement de syndic, seulement vu les tantièmes nous allons perdre.

Avant de voter j'aimerais prendre connaissance des éléments comptables et faire comprendre a tout ce monde l'urgence de changer de syndic.

Merci

Par coproleclos

Bonjour

Changer de syndic n'est pas aussi simple qu'il n'y parait. L'ancien doit remettre au nouveau un certain nombre de documents dont la comptabilité et les fonds "immédiatement" disponibles.

Voici des liens officiels :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31671#:~:text=La%20r%C3%A9vocation%20du%20contrat%20du,sont%20reproch%C3%A9s%20sont%20suffisamment%20graves
au cas où son mandat soit toujours en cours.

Bien à vous.

Par yapasdequoi

on demande un changement de syndic,
Il aurait été utile de proposer des candidats et de joindre leurs contrats à la convocation.
Ce n'est pas le nombre qui compte, c'est surtout les tantièmes.
En attendant, vous pouvez peut être ouvrir les yeux à un des partisans de l'ancien syndic (qui ne l'est plus donc depuis un moment...)
Ou au pire éviter de lui accorder un mandat de plus d'un an et vous préparer un peu mieux pour la prochaine AG.

Tant que vous n'avez pas désigné de syndic, il va être difficile voire impossible d'avoir accès à la comptabilité.
Il y a un compte bancaire ? Qui a la signature sur ce compte ? Toujours l'ancien syndic qui n'est plus syndic ?

Par Mousse35

Bonjour yapasdequoi

De mon côté j'ai proposé et envoyé 4 contrats de nouveaux syndics.

Comme vous dites, avec les tantièmes on a perdu sauf si un des copropriétaires ouvre les yeux.

L'ancien syndic a le compte bancaire, signature,etc.

Lors de l'AG, je vais insister au pire pour un mandat d'un an.

Merci